

Note 2006 / 1

34^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar (10-13 avril 2006)

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de ... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

Préparatifs de la 34^e Réunion du Comité permanent

Conformément à la Résolution VII.1, le Secrétariat a le plaisir d'informer que la 34^e Réunion du Comité permanent aura lieu au Secrétariat, à Gland, Suisse, du 11 au 13 avril 2006, avec une réunion du Sous-groupe des finances prévue pour le 10 avril. Un programme préliminaire est joint à la présente note.

Les membres du Comité permanent ayant le droit de vote sont les suivants : le Bénin, le Gabon, le Kenya, le Malawi et l'Ouganda (Président et hôte de la COP9) pour l'Afrique ; la Chine, la République de Corée (hôte de la COP10), la République islamique d'Iran, et la Thaïlande pour l'Asie ; l'Autriche, la Géorgie, la République tchèque, et la Slovénie pour l'Europe ; les Bahamas (Vice-Président), El Salvador, et l'Equateur pour la région néotropicale ; les Etats-Unis d'Amérique (Président du Sous-groupe des Finances) pour l'Amérique du Nord ; et le Samoa pour l'Océanie. Les Pays-Bas et la Suisse ont le statut d'observateurs permanents. Les Organisations partenaires de la Convention (BirdLife International, IWMI, UICN, Wetlands International et WWF International) sont aussi invitées à assister à la réunion, tout comme le Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST).

Les membres du Sous-groupe des finances sont : les USA (présidence), le Bénin, la Chine, l'Equateur, la République tchèque, et le Samoa. Il est prévu que le Sous-groupe des finances se réunira le lundi 10 avril 2006.

Toutes les autres Parties contractantes ont le droit d'assister à la réunion en qualité d'observateurs, comme indiqué au paragraphe 13 de la Résolution VII.1 : « les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont fait connaître leur intention d'adhérer à la Convention peuvent également être admis en qualité d'observateurs aux réunions du Comité permanent ».

Le Secrétariat serait reconnaissant aux Parties contractantes qui souhaitent assister à la réunion en qualité d'observateurs et aux pays qui ne sont pas Parties contractantes et qui souhaitent obtenir le statut d'observateurs de faire connaître leur intention d'assister à la réunion en cette capacité **avant le 28 février 2006** afin que nous puissions leur faire parvenir (par voie électronique) les documents de travail dès qu'ils seront terminés. Les documents de travail seront aussi portés sur le site Web. Les formulaires d'inscription à la 34^e Réunion du

Comité permanent sont disponibles sur demande en contactant : katz@ramsar.org ou, par télécopieur : +41 22 999 0169.

Pour des raisons financières, les documents de travail du Comité permanent, exception faite de l'ordre du jour et du programme provisoires, sont produits en anglais seulement. L'interprétation simultanée sera assurée dans les trois langues officielles (français, anglais et espagnol) lors des séances plénières du 11 au 13 avril mais pas pour les réunions des sous-groupes qui pourraient être organisées.

De même, pour des raisons financières, le Secrétariat est dans l'impossibilité de fournir un appui financier pour permettre aux pays observateurs d'assister à la réunion. Nous ne pouvons offrir cette aide, sur demande, qu'à un seul délégué d'un membre du Comité permanent, éligible et ayant le droit de vote.

Les Parties contractantes qui ne peuvent assister à la réunion en tant qu'observateurs sont invitées, le cas échéant, à faire des observations et faire connaître leur avis sur les thèmes et questions qui seront discutés aux représentants de leur région ou à communiquer leurs observations et avis directement au Secrétariat.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de.... les assurances de sa très haute considération.

Gland, le 10 janvier 2006

Annexe : programme préliminaire